

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

**Séance générale du 08 décembre 2025**

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS**

À une séance générale du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce 08 jour du mois de décembre deux mille-vingt-cinq, à laquelle séance sont présents :

Sont présents(es) les conseillers (ères)

Siège #1 Madame Marie-Paule Boudreault, Conseillère  
Siège #2 Madame Danye Simard, Conseillère  
Siège #3 M. Rémy Gaudreault, Conseiller  
Siège #4 M. Conrad Guay, Conseiller

Sont absents (es), les conseillers (ères)

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alexandre Girard

La personne qui préside la séance, soit M. Alexandre Girard informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi,

Monsieur Eric Thivierge Directeur général, greffier-trésorier assiste également à cette séance.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte

**1 - MOMENTS DE RÉFLEXION**

Alexandre Girard, Maire invite l'assemblée à un moment de réflexion.

**2 - CONSTATATION DU QUORUM**

Le Maire constate la présence de quatre (4) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum

### **3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du 10 novembre 2025;
5. Adoption du calendrier 2026 des séances générales du conseil;
6. Adoption du règlement #2025-04 modifiant le règlement #228-57 relatif à la prévention incendie sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-Des-Monts;
7. Avis de motion concernant le règlement ayant pour objet d'établir les tarifs de compensation pour les services municipaux, soit : aqueduc, égout, GMR regroupé ainsi que le vidange septique pour l'année 2026;
8. Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes 2025-2026;
9. Dépôt d'un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil concernant certains dons, marques d'hospitalité ou tous autres avantages (art. 6, al. 4 lois sur l'éthique);
10. Mandater la firme comptable Benoît Côté pour la vérification annuelle 2026;
11. Proposition du Camp le Manoir pour le camp de jour 2026;
12. Évènement bénéfice au profit de la délégation du CECC;
13. Invitation d'appuyer La Maison La Montée, pour femmes victimes de violence conjugale;
14. Commandite Fondation Mains de l'Espoir de Charlevoix;
15. Renouvellement de la carte de membre corporatif 2026 du Mouvement Action Chômage Charlevoix;
16. Renouvellement de l'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour 2026;
17. Renouvellement à l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour 2026;
18. Renouvellement du contrat pour le soutien technique du logiciel CIM 2026;
19. Renouvellement de la cotisation de l'association des personnes ayant des limitations physiques pour l'année 2026;
20. Offre de service de la firme Serge Landry pour la taxe d'assise 2024-2028;
21. Achat d'une échelle et d'un escabeau pour le garage municipal;
22. Achat d'asphalte chaude pour scellement de fissures et rapiéçage mécanisé localisé;
23. Achat et transport de matériel pour le rechargement granulaire de la chaussée dans les rangs Chicago Ouest et Est;
24. Achat d'un équipement traceur de ligne à essence;
25. Achat de 4 enseignes pour signalisation dans les rangs;
26. Achat de matériel divers pour la signalisation;
27. Remplacement d'un ponceau défectueux dans le rang Sainte-Christine;
28. Nettoyage des fossés latéraux dans les rangs;
29. Achat de 2 tubes de glisse simple;
30. Acceptation des dépenses dans le cadre de la demande de subvention au sous-volet PPA-ES année 2025 (dossier no KTY88397) 30 000.00\$;
31. Modifications apportées au contrat du directeur général greffier-trésorier;
32. Varia;
33. Comptes à ratifier de novembre 2025;
34. Comptes à payer de novembre 2025;
35. Salaires du mois de novembre 2025;
36. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
37. Période de questions allouée aux contribuables;
38. Levée de l'assemblée.

**RÉSOLUTION 2025-12-5797**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant.

**4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 NOVEMBRE 2025**

**RÉSOLUTION 2025-12-5798**

QUE le procès-verbal du 10 novembre 2025 soit, par la présente, adoptés tels que rédigés et produits aux membres de ce Conseil.

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 novembre 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2025, qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

**5 – ADOPTION DU CALENDRIER 2026 DES SÉANCES GÉNÉRALES DU CONSEIL**

**RÉSOLUTION 2025-12-5799**

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026. Ces séances se tiendront aux dates suivantes et débuteront à 19 h :

19 janvier 2026	13 juillet 2026
9 février 2026	10 août 2026
9 mars 2026	14 septembre 2026
13 avril 2026	5 octobre 2026
11 mai 2026	9 novembre 2026
8 juin 2026	7 décembre 2026

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

**6 – ADOPTION DU RÈGLEMENT # 2025-04 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT # 228-57 RELATIF À LA PRÉVENTION INCENDIE  
SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-  
DES-MONTS**

**RÉSOLUTION 2025-12-5800**

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'adopter le règlement 2025-04 relatif à la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

**7 – AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT AYANT POUR  
OBJET D'ÉTABLIR LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES  
SERVICES MUNICIPAUX, SOIT : AQUEDUC, ÉGOUT, GMR REGROUPE  
AINSI QUE LA VIDANGE DE FOSSE SEPTIQUE POUR L'ANNÉE 2026**

**RÉSOLUTION 2025-12-5801**

AVIS DE MOTION est par la présente donné par le conseiller Rémy Gaudreault concernant le règlement ayant pour objet d'établir les tarifs de compensation pour les services municipaux, soit : aqueduc, égout, GMR regroupé ainsi que la vidange de fosse septique pour l'année 2026.

**8 – FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE  
DES FÊTES 2025-2026**

**RÉSOLUTION 2025-12-5802**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le bureau municipal soit fermé pour la période des Fêtes à partir de vendredi 19 décembre 2025 à midi jusqu'au dimanche 11 janvier 2026 inclusivement. Le bureau sera ouvert à compter du lundi 12 janvier 2026 à 8h00.

**9 - DÉPÔT D'UN EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC DES  
DÉCLARATIONS FAITES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL  
CONCERNANT CERTAINS DONS, MARQUES D'HOSPITALITÉ OU  
TOUS AUTRES AVANTAGES (ART. 6 AL. 4 LOI SUR L'ÉTHIQUE)**

**RÉSOLUTION 2025-12-5803**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE déposer un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil concernant certains dons, marques d'hospitalité ou tous autres avantages. *Aucune déclaration pour l'année 2025*

**10 – MANDATER LA FIRME COMPTABLE BENOÎT CÔTÉ POUR LA VÉRIFICATION ANNUELLE 2026**

**RÉSOLUTION 2025-12-5804**

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De mandater la Firme Benoît Côté, comptable agréée inc pour la vérification annuelle 2025.

**11 – PROPOSITION DU CAMP LE MANOIR POUR LE CAMP DE JOUR 2026**

**RÉSOLUTION 2025-12-5805**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité éprouve des difficultés dans le recrutement du personnel;

CONSIDÉRANT QUE le Camp de jour de Notre-Dame-des-Monts compte environ 18 jeunes inscrits;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire continuer d'offrir à la population le service de Camp de jour;

CONSIDÉRANT Que le Camp le Manoir a soumis au conseil pour l'organisation, la supervision, l'administration du personnel et les activités de faire un seul camp pour les quatre municipalités soit Saint-Aimé-des-Lacs, saint-Urbain, Saint-Hilarion et Notre-Dame-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE les quatre camps vont se réunir aux loisirs de Saint-Hilarion;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents;

QUE le conseil municipal accepte la proposition de service du Camp le Manoir pour la formation, l'organisation, la gestion et la supervision du personnel du camp de jour pour l'été 2026.

**12 – ÉVÈNEMENT BÉNÉFICE AU PROFIT DE LA DÉLÉGATION DU CECC**

**RÉSOLUTION 2025-12-5806**

ATTENDU QUE la délégation du CECC organise un événement bénéfice afin de financer sa participation au Forum étudiant 2026;

ATTENDU QUE cet événement aura lieu dans la grande salle du Centre d'études, au coût de 10 \$ par personne;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite encourager l'implication étudiante et soutenir la délégation du CECC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents ce qui suit :

QUE la municipalité autorise l'achat de deux (2) billets pour l'événement bénéfice au coût unitaire de 10.00\$, pour un total de 20.00\$ taxes incluses.

**13 – INVITATION D'APPUYER LA MAISON LA MONTÉE POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE**

**RÉSOLUTION 2025-12-5807**

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2023, le ministère de la sécurité publique du Québec a enregistré 27 082 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres, notamment La Maison La Montée, pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents ce qui suit :

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts allié contre la violence conjugale.

**14 – COMMANDITE POUR LA FONDATION MAINS DE L'ESPOIR DE CHARLEVOIX**

**RÉSOLUTION 2025-12-5808**

ATTENDU QUE la Fondation Mains de l'Espoir de Charlevoix offre un soutien essentiel aux personnes atteintes de cancer et à leurs familles;

ATTENDU QUE la Fondation sollicite l'appui financier de la municipalité afin de poursuivre sa mission et maintenir ses services d'accompagnement;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît l'importance des actions posées par la Fondation dans la communauté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents ce qui suit :

QUE la municipalité accorde une commandite de 50.00\$ à la Fondation Mains de l'Espoir de Charlevoix, afin de soutenir la poursuite de ses services destinés aux personnes atteintes de cancer.

**15 – RENOUVELLEMENT DE LA CARTE DE MEMBRE  
CORPORATIF 2026 DU MOUVEMENT ACTION CHÔMAGE  
CHARLEVOIX**

**RÉSOLUTION 2025-12-5809**

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De renouveler la carte de membre du Mouvement Action Chômage au montant de 50\$.

**16 – RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) POUR 2026**

**RÉSOLUTION 2025-12-5810**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts renouvelle son adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2026 au montant de 1141.55\$ plus taxes, que cette dépense fait partie du budget 2026 et que le paiement soit effectué en janvier 2026.

**17 – RENOUVELLEMENT À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS  
MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) POUR 2026**

**RÉSOLUTION 2025-12-5811**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts renouvelle l'adhésion de monsieur Eric Thivierge, directeur général et greffier-trésorier pour un montant de 512\$ plus taxes et les assurances pour un montant de 629.55\$ pour l'année 2026 à l'Association des Directeurs municipaux du Québec (A.D.M.Q.). Que cette dépense fasse partie du budget 2026 et le paiement sera effectué en janvier 2026.

**18 – RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LE SOUTIEN  
TECHNIQUE DU LOGICIEL CIM 2026**

**RÉSOLUTION 2025-12-5812**

CONSIDÉRANT que les modules suivants sont utilisés pour l'administration générale de la municipalité :

- Soutien technique 6 600.00\$ plus taxes
- Soutien Gestion des permis
- Soutien technique rôle évaluation
- Module de transmission électronique des T4 et relevés 1
- Transmission des bordereaux de paie par internet
- Module de paiement direct des comptes fournisseurs

CONSIDÉRANT que pour une deuxième année consécutive, le forfait annuel du logiciel de gestion municipale comprend dix heures de soutien annuel sans frais, l'excédent est payable au tarif horaire suivant :

- |  |                             |
|--|-----------------------------|
| • Équipe de soutien taux horaire                                   | 125\$ de l'heure plus taxes |
| • Intervention d'un programmeur<br>À la demande de la municipalité | 170\$ de l'heure plus taxes |
| • Formation à taux horaire   | 125\$ de l'heure plus taxes |
| • Modification de la charte de compte du grand-livre               | 125\$ de l'heure plus taxes |

CONSIDÉRANT les prix mentionnés ci-haut pour les mises à jour, l'assistance technique et l'utilisation des modules;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE RENOUVELER le contrat avec la Corporation d'Informatique Municipale (CIM) pour l'année 2026 au coût de 6 600.00\$ plus les taxes applicables et d'autoriser le paiement. Que cette dépense fasse partie du budget 2026 et le paiement sera effectué en janvier 2026.

**19 – RENOUVELLEMENT DE LA COTIATION DE L'ASSOCIATION DES PERSONNES AYANT DES LIMITATIONS PHYSIQUES POUR L'ANNÉE 2026**

**RÉSOLUTION 2025-12-5813**

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De renouveler la cotisation de l'association des personnes ayant des limitations physiques pour l'année 2026 au montant de 50.00\$. Que cette dépense fasse partie du budget 2026 et le paiement sera effectué en janvier 2026.

**20 – OFFRE DE SERVICE DE LA FIRME SERGE LANDRY POUR LA TAXE D'ASSISSE 2024-2028**

**RÉSOLUTION 2025-12-5814**

Il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'accepter l'offre de service de la firme Serge Landry pour la TECQ 2024-2028, assistance pour programmation de travaux et reddition de compte. Le mandat sera réalisé à taux horaire selon les taux suivants :

Ingénieur et professionnel junior	0 à 3 ans	85.00\$
Ingénieur et professionnel intermédiaire	3 à 7 ans	110.00\$
Ingénieur et professionnel intermédiaire	7 à 10 ans	115.00\$
Ingénieur et professionnel senior	11 à 15 ans	130.00\$
Ingénieur et professionnel senior	16 à 20 ans	140.00\$
Technicien junior	0 à 3 ans	77.00\$
Technicien intermédiaire	3 à 7 ans	90.00\$
Technicien intermédiaire	7 à 10 ans	100.00\$
Technicien senior	11 à 15 ans	110.00\$
Technicien senior	16 à 20 ans	120.00\$
Personnel auxiliaire		70.00\$
Frais déplacement		0.52/km

**21 – ACHAT D’UNE ÉCHELLE ET D’UN ESCABEAU POUR LE  
GARAGE MUNICIPAL**

**RÉSOLUTION 2025-12-5815**

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à l’achat d’une échelle grade 1 de 24 pieds et d’un escabeau grade 1 de 12 pieds;

ATTENDU QUE deux soumissionnaires ont présenté une offre dans le cadre de l’appel de soumissions;

ATTENDU QUE la soumission la plus avantageuse a été déposée par le fournisseur Groupe Gilles Jean pour un montant de 779,96 \$, plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents ce qui suit :

1. Que le conseil municipal autorise l’achat de l’échelle grade 1 de 24 pieds et de l’escabeau grade 1 de 12 pieds auprès du fournisseur Groupe Gilles Jean;
2. Que la direction générale soit mandatée pour effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cet achat.

**22 – ACHAT D’ASPHALTE CHAUDE POUR SCELLEMENT DE  
FISSURES ET RAPIÉÇAGE MÉCANISÉ LOCALISÉ**

**RÉSOLUTION 2025-12-5816**

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à des réparations de fissures et au rapiéçage mécanisé localisé dans ses rangs;

ATTENDU QUE deux fournisseurs, Construction DJL Inc. et Les Entreprises Jacques Dufour, ont présenté une soumission pour la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE la soumission retenue est au montant de 2 371,20 \$, plus taxes;

ATTENDU QUE la dépense sera imputée à l’aide financière PPA-ES 2025-2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents ce qui suit :

1. Que le conseil municipal autorise l’achat d’asphalte chaude pour la réparation de fissures et le rapiéçage mécanisé localisé auprès des fournisseurs Construction DJL Inc. et Les Entreprises Jacques Dufour;
2. Que le montant de 2 371,20 \$, plus taxes, soit imputé à l’aide financière PPA-ES 2025-2026;
3. Que la direction générale soit mandatée pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cet achat.

**23 – ACHAT ET TRANSPORT DE MATÉRIEL POUR LE  
RECHARGEMENT GRANULAIRE DE LA CHAUSSÉE DANS LES  
RANGS**

**RÉSOLUTION 2025-12-5817**

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder au rechargement granulaire de la chaussée dans les rangs Chicago Est et Ouest;

ATTENDU QUE les fournisseurs Transport G. Gagnon et 9099-3197 Québec Inc. ont été sollicités pour l'achat et le transport du matériel requis;

ATTENDU QUE la soumission retenue s'élève à 2 622,88 \$, plus taxes;

ATTENDU QUE la dépense sera imputée à l'aide financière PPA-ES 2025-2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents ce qui suit :

1. Que le conseil municipal autorise l'achat et le transport du matériel nécessaire pour le rechargement granulaire dans les rangs Chicago Est et Ouest auprès des fournisseurs Transport G. Gagnon et 9099-3197 Québec Inc.;
2. Que le montant de 2 622,88 \$, plus taxes, soit imputé à l'aide financière PPA-ES 2025-2026;
3. Que la direction générale soit mandatée pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cet achat et transport.

**24 – ACHAT D'UN ÉQUIPEMENT TRACEUR DE LIGNE À  
ESSENCE**

**RÉSOLUTION 2025-12-5818**

ATTENDU QUE la municipalité doit remplacer l'équipement traceur de ligne à essence existant, dont la remise en état de fonctionnement nécessiterait un budget important;

ATTENDU QUE le fournisseur Stinson a été retenu pour la fourniture du nouvel équipement au montant de 8 565,64 \$, taxes et formation incluses;

ATTENDU QUE la dépense sera imputée à l'aide financière PPA-ES 2025-2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents ce qui suit :

1. Que le conseil municipal autorise l'achat d'un équipement traceur de ligne à essence auprès du fournisseur Stinson au montant de 8 565,64 \$, taxes et formation incluses;
2. Que le montant soit imputé à l'aide financière PPA-ES 2025-2026;
3. Que la direction générale soit mandatée pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'acquisition et à la formation liée à cet équipement.

**25 – ACHAT DE 4 ENSEIGNES POUR SIGNALISATION DANS LES RANGS**

**RÉSOLUTION 2025-12-5819**

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à l'achat de quatre enseignes de signalisation;

ATTENDU QUE le fournisseur Graphica impression inc a été retenu pour la fourniture des enseignes au montant de 852,80 \$, excluant les taxes et le transport;

ATTENDU QUE la dépense sera imputée à l'aide financière PPA-ES 2025-2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents ce qui suit :

1. Que le conseil municipal autorise l'achat de quatre enseignes de signalisation auprès du fournisseur Graphica impression inc pour un montant de 852,80 \$, excluant taxes et transport;
2. Que le montant soit imputé à l'aide financière PPA-ES 2025-2026;
3. Que la direction générale soit mandatée pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'acquisition et à la réception des enseignes.

**26 – ACHAT DE MATÉRIEL DIVERS POUR LA SIGNALISATION**

**RÉSOLUTION 2025-12-5820**

ATTENDU QUE la municipalité a l'obligation de maintenir une signalisation adéquate sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à l'achat de différents poteaux ainsi que des accessoires nécessaires pour les fixer;

ATTENDU QUE le fournisseur Signoplus a été retenu pour la fourniture du matériel au montant de 2 487,50 \$, excluant les taxes;

ATTENDU QUE la dépense sera imputée à l'aide financière PPA-ES 2025-2026;

Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

1. Que le conseil municipal autorise l'achat de poteaux et des accessoires pour la signalisation auprès du fournisseur Signoplus pour un montant de 2 487,50 \$, excluant les taxes;
2. Que le montant soit imputé à l'aide financière PPA-ES 2025-2026;
3. Que la direction générale soit mandatée pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'acquisition et à l'installation du matériel.

**27 – REMPLACEMENT D’UN PONCEAUX DÉFECTUEUX DANS LE RANG SAINTE-CHRISTINE**

**RÉSOLUTION 2025-12-5821**

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts doit procéder au remplacement d’un ponceau défectueux situé dans le rang Chicago Ouest;

ATTENDU QUE les fournisseurs Transport NF St-Gelais Inc. et Gilles Jean ont présenté une soumission pour ces travaux au montant de 2 399.97\$, taxes exclues;

ATTENDU QUE le coût des travaux sera couvert par l'aide financière PPA-ES 2025-2026;

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

1. Que le conseil municipal autorise le remplacement du ponceau défectueux dans le rang Ste-Christine par les fournisseurs Transport NF Inc. et Gilles Jean au montant de 2 399.97\$, taxes exclues;
2. Que la dépense soit imputée à l'aide financière PPA-ES 2025-2026.

**28 – NETTOYAGE DES FOSSETS LATÉRAUX DANS LES RANGS**

**RÉSOLUTION 2025-12-5822**

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts doit procéder à l'entretien des fossets situé dans les rangs;

ATTENDU QUE les fournisseurs Transport NF St-Gelais Inc. a présenté une soumission pour ces travaux au montant de 700.00\$, taxes exclues;

ATTENDU QUE le coût des travaux sera couvert par l'aide financière PPA-ES 2025-2026;

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

3. Que le conseil municipal autorise l'entretien des fossets dans les rangs par le fournisseur Transport NF Inc. au montant de 700.00\$, taxes exclues;
4. Que la dépense soit imputée à l'aide financière PPA-ES 2025-2026.

**29 – ACHAT DE 2 TUBES DE GLISSE SIMPLE**

**RÉSOLUTION 2025-12-5823**

ATTENDU QUE certains tubes de glisse sont brisés et doivent être remplacées;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite maintenir la glissade opérationnelle pour les jeunes de la municipalité;

ATTENDU QUE le fournisseur OK Pneu a été retenu pour la fourniture de deux tubes de glisse au montant de 232,50 \$, taxes exclues;

Il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

1. Que le conseil municipal autorise l'achat de deux tubes de glisse auprès du fournisseur OK Pneu pour un montant de 232,50 \$, taxes exclues;
2. Que la direction générale soit mandatée pour effectuer les démarches nécessaires à cet achat.

**30 – ACCEPTATION DES DÉPENSES DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU SOUS-VOLET PPA-ES ANNÉE 2025 (DOSSIER NO KTY88397) 30 000.00\$**

**RÉSOLUTION 2025-12-5824**

Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'accepter les dépenses effectuées dans le cadre de la demande de subvention au sous-volet (PPA-ES), année 2025 dossier NO. KTY88397 pour un montant 30 000.00\$.

**31 – MODIFICATIONS APPORTÉES AU CONTRAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL GREFFIER-TRÉSORIER**

**RÉSOLUTION 2025-12-5825**

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite procéder à une modification au contrat de travail du directeur général greffier-trésorier;

ATTENDU QUE la municipalité désire augmenter la semaine de travail du directeur général greffier-trésorier à 37 heures;

ATTENDU QUE le conseil souhaite également préciser que les heures supplémentaires effectuées en raison de rencontres, séances ou réunions non incluses à son contrat, et/ou réalisées en dehors de ses heures régulières de travail, puissent être ajoutées à son temps de travail;

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

1. Que le conseil municipal autorise les modifications apportées au contrat tel que présenté par le directeur général greffier-trésorier;
2. Que la direction générale soit mandatée pour procéder aux ajustements administratifs requis;
3. Que le maire soit mandaté à signer le contrat de travail et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette modification contractuelle.

### **32 – VARIA**

#### **RÉSOLUTION 2025-12-5826**

### **33 – COMPTES À RATIFIER DE NOVEMBRE 2025**

#### **RÉSOLUTION 2025-12-5827**

ATTENDU QUE le Directeur général produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration:	7 503.18\$
Eau potable	0\$
Total:	7 503.18\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

#### **CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS**

### **34 – COMPTES À PAYER DE NOVEMBRE 2025**

#### **RÉSOLUTION 2025-12-5828**

ATTENDU QUE le directeur général produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de novembre 2025 au montant de 58126.16\$.

Fonds d'administration pour novembre 2025 :	57 848.34\$
Eau potable pour novembre 2025:	277.82\$
TOTAL novembre 2025 :	58 126.16\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2025 au montant de 58 126.16\$ et autorise le Directeur général à procéder au paiement des comptes au montant de 58 126.16\$.

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

### **35 – SALAIRES DU MOIS DE NOVEMBRE 2025**

#### **RÉSOLUTION 2025-12-5829**

ATTENDU QUE le Directeur général produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de novembre 2025 au montant de 17 973.61\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de novembre 2025 au montant de 17 973.61\$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT,

**36 – RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES**

Le Maire et les conseillers (ères) font leur rapport.

**37– PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES**

**38 – LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

RÉSOLUTION 2025-12-5830

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 19 heures 35 minutes.

---

Alexandre Girard  
Maire

---

Eric Thivierge  
Directeur général, greffier-trésorier

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent procès-verbal signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement.

Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 19 janvier 2026.

En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.